

# Retour sur l'analyse des budgets 2026

L'examen des budgets 2026 des Fabriques d'église du diocèse touche à sa fin en ce mois de novembre. L'équipe du SAGEP souhaite partager avec vous quelques données statistiques et attirer votre attention sur les principales remarques issues de cette analyse.

## Données statistiques

Au moment d'écrire ces lignes, 467 budgets sur 532 ont été remis et analysés, soit 87,8 %.

Si vous n'avez pas encore transmis votre budget et que vous ne vous êtes pas manifesté auprès de l'Évêché, il est indispensable de régulariser la situation rapidement. Rappelons qu'une Fabrique d'église qui ne satisfait pas à ses obligations risque la déchéance.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont transmis leurs documents dans les délais – ou presque !

Concernant les approbations, beaucoup de budgets ont fait l'objet de remarques. Cela s'explique principalement par le processus de révision des obituaires. Sans ce point, la plupart auraient été approuvés sans remarque, preuve de la continuité et de la qualité du travail des trésoriers. Bravo et merci à tous pour votre engagement !

## Les remarques principales

### PV de délibération des Fabriques d'église

N'oubliez pas de joindre à votre budget les documents obligatoires, notamment le procès-verbal de délibération de la Fabrique d'église.

### Suivi dans le logiciel Religiosoft

Pour les Fabriques ayant adhéré au logiciel, il est essentiel d'y encoder le suivi du budget afin de nous donner accès au rapport et de permettre l'encodage de notre suivi après analyse. Actuellement, **64 fabriques (12 %)** sont concernées.

De plus, nous rappelons qu'il n'est pas permis de modifier les chiffres dans le logiciel après leur approbation en Conseil de Fabrique. En cas de modification, c'est nous qui encodons directement dans le logiciel avant d'indiquer notre propre suivi.

### R16

Certains montants ont été adaptés. Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2024**, le casuel est fixé à **40,00 €** (et non plus 25,00 €). Le montant indiqué en R16 doit donc être un multiple de 40. Bien conscients que le montant ne peut être qu'estimé, nous l'avons néanmoins adapté.

### D42 – Révision de l'obituaire

Cette année, c'est la **révision de l'obituaire** qui sera facturée en 2026. Un montant de **15 €** doit être inscrit à l'article **D42** (remise allouée à l'Évêché). Cela concerne **343 Fabriques**, soit **64,5 %** des budgets.

Nous n'avons pas pu réviser tous les obituaires pour la préparation du budget. Par conséquent, nous avons ouvert la ligne **D42** lorsque c'était nécessaire et réinscrit le montant 2025 de l'obituaire en D43.

### D52 à D63 – Dépenses extraordinaires

Toute dépense extraordinaire doit être financée par une recette extraordinaire.

En effet, il n'est pas correct d'équilibrer une dépense extraordinaire par le **R17**. Dès lors, là où ce n'était pas le cas, nous avons systématiquement demandé à la commune de corriger le budget et d'inscrire la recette adéquate en **R25**, ce qui diminuait de facto le R17 de la même somme.

Une exception toutefois à cette règle : les articles D60-Frais de procédure et D62a-Dépenses relatives à un exercice antérieur doivent, eux, être équilibrés par le R17.

## En conclusion

Un grand merci à l'ensemble des trésoriers et des fabriciens qui assument avec sérieux cette tâche parfois lourde de la gestion financière des Fabriques d'église. Votre rigueur permet un suivi de qualité et une transparence nécessaire au service de nos paroisses.

À votre service,

**Pauline Duret**  
**Conseillère en gestion des Fabriques d'église**

# Formations SAGEP 2026 : bloquez déjà les dates !

## 28/01/2026 – de 19h30 à 21h30

Soirée fabricienne à Mons (UCL Mons, Auditoire A1, Chaussée de Binche 151, 7000 Mons)

## 31/01/2026 – de 10h à 12h

Matinée fabricienne à Charleroi (HELHa Campus Montignies-sur-Sambre, Auditoire A205, 136 rue des Comparçonniers (anciennement Trieu Kaisin), 6061 Montignies-sur-Sambre)

## 04/02/2026 – de 19h30 à 21h30

Soirée fabricienne à Tournai (Séminaire de Tournai, Rue des Jésuites 28, 7500 Tournai)

**Une formation à l'attention des ASBL sera également organisée durant le premier semestre 2026. La date vous sera communiquée prochainement.**

>>> Pour toute proposition de sujet à aborder : [sagep@evechetournai.be](mailto:sagep@evechetournai.be) <<<

# Vol à l'église Saint-Lambert de Ville-sur-Haine

**Samuël Christiaens**  
Service Art, Culture et Foi

Le dimanche 21 septembre au matin, la sacristine de l'église Saint-Lambert de Ville-sur-Haine (UP de Soignies-Le Rœulx) a constaté la disparition du tabernacle et de son contenu. Le déroulement des faits reste difficile à reconstituer. Des funérailles ont été célébrées le 9 septembre à l'église. Depuis lors, elle était restée fermée. Des personnes ont donc réussi à s'introduire dans l'édifice entre cette date et le moment où le vol a été constaté, soit un peu plus d'une dizaine de jours.

Une partie d'un vitrail a été brisée et la protection grillagée censée empêcher l'accès a été cisaillée. Ces dégâts n'étaient néanmoins pas suffisants pour laisser passer une personne ou encore le tabernacle disparu. Il est plus que probable que le ou les auteurs des faits se soient simplement dirigés vers la porte d'entrée principale fermée par une serrure ancienne facile à crocheter puis à refermer une fois leur méfait commis.

La porte du coffre-fort situé dans la sacristie a été entièrement découpée, les objets d'art qu'il protégeait ont été laissés sur place. Seul le tabernacle et son contenu, un ciboire et un reliquaire, ont été emportés. Non sans commettre quelques dégâts sur le maître autel et particulièrement sur le podium où une planche a été arrachée.



Ciboire de l'église Saint-Lambert de Ville-sur-Haine  
disparu avec le tabernacle  
(CC-BY KIK-IRPA, Bruxelles, M040286)

## Les églises, une cible privilégiée

Ce fait divers nous rappelle que les églises restent une cible privilégiée pour le vol. Les lieux peu fréquentés parfois situés à l'écart des habitations comme c'est le cas de l'église de Ville-sur-Haine y sont particulièrement sensibles. Cette fois, ce ne sont pas les œuvres, difficiles à écouler sur le marché et à la valeur marchande toute relative, qui étaient visées. Les auteurs s'attendaient vraisemblablement à trouver des liquidités dans le coffre de la sacristie ou dans le tabernacle. Lorsque l'on sait ce que peuvent rapporter les collectes et la vente de cierges dans une petite église rurale, cette ambition et les moyens déployés pour y parvenir nous laissent souvent perplexes... Passé l'effet de surprise, il faut bien se rendre à l'évidence : la réfection des dégâts occasionnés coûtera bien plus que le fruit supposé de ce butin, sans compter le préjudice causé par cette profanation sur la communauté chrétienne.

Dans le cas du vol survenu à Ville-sur-Haine, la Fabrique Saint-Lambert ne possède pas de photographies récentes des objets disparus. La seule source directement disponible reste alors la photothèque de l'IRPA. Tous les objets n'y sont malheureusement pas répertoriés, ce qui est le cas du tabernacle et du reliquaire disparus. De plus, la grande majorité des photographies sont en noir et blanc.

## Que faire en cas de vol ?

Dès qu'une infraction est commise, il est essentiel de déposer une plainte au commissariat de police local. Il est indispensable de rassembler un maximum d'informations sur les objets volés : fiche d'inventaire qui identifie l'objet, donne ses dimensions, le relevé des poinçons et des éventuelles inscriptions qui rendent la pièce unique, un constat d'état et des photographies récentes. Le récolement annuel de l'inventaire, qui apparaît souvent comme une tâche laborieuse et ingrate, prend ici tout son sens. Un inspecteur de police se chargera de recueillir votre témoignage et de noter la plainte dans un procès-verbal. Une copie de ce dernier et une attestation de dépôt de plainte vous seront remises. Ces deux documents doivent être absolument conservés et transmis au service en charge du patrimoine de votre diocèse. Ils sont importants pour la suite de la procédure et pour d'éventuelles démarches administratives notamment vis-à-vis des assurances.

Maitre-autel de Ville-sur-Haine photographié en 1968, on y aperçoit le tabernacle (CC-BY KIK-IRPA, Bruxelles, M040279)





### Besoin d'un conseil ?

La prévention reste le meilleur moyen de lutter contre le vol et le vandalisme.

Le CIPAR a développé différents outils disponibles sur son site internet en accès libre pour lutter non seulement contre le vol et le vandalisme mais aussi contre d'autres sinistres comme les incendies et les inondations :

- Manuel : *La protection et la sécurisation des églises paroissiales*, CIPAR, 2022, disponible sur [bit.ly/4n0Ld5M](https://bit.ly/4n0Ld5M)



- Fiche technique : *Faire le checkup sécurité de mon église*, disponible sur [bit.ly/3JOETgt](https://bit.ly/3JOETgt)



Chaque Fabrique peut également obtenir un rendez-vous *in situ* pour s'assurer de sécuriser au mieux son patrimoine mobilier en écrivant à l'adresse [info@cipar.be](mailto:info@cipar.be)

